

FORMATION POST-PERMIS

Le stage post-permis : pourquoi, pour qui et comment ?

Pourquoi ?

Près 1 accident sur 4 impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 ans de permis, cette formation a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

Pour qui ?

Conditions :

- Avoir plus de 6 mois et moins de 12 mois de permis
- N'avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.

Comment ?

L'arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation complémentaire publié le 10 mai 2019 au Journal Officiel précise les modalités pratiques du stage :

- animateur : un enseignant de la conduite spécialement formé,
- durée : 7 heures pendant une journée, hors pauses méridiennes,
- contenu : 2 modules obligatoires. Un module pour améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes. Un module pour rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens,
- coût : 120 €
- nombre de stagiaires : de 6 à 12 maximum.

Réduction de la période probatoire

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les formations traditionnelles (et à 1 an et demi au lieu de 2 ans, pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée)

